

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0 Téléphone : (819) 221-2839

Courriel: info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web: www.st-elie-de-caxton.ca

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le rôle d'évaluation foncière, pour la troisième année du rôle triennal devant être en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024, est présentement déposé au bureau municipal situé au 52, chemin des Loisirs à Saint-Élie-de-Caxton et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures régulières de bureau de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, du lundi au jeudi.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Maskinongé 651, boul. Saint-Laurent Est Louiseville (Québec) J5V 1J1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Maskinongé et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

FAIT ET DONNÉ À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON,

Ce 12e jour d'octobre 2023

SANDRA GÉRÔME

Directrice générale et greffière trésorière